

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 22 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Estelle MORIO, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Chantal DEMANGEON à M. Bernard BASTIER
M. Henri-Philippe LAMY à M. Pierre-Yves LE GROGNEC
M. Patrick GUILBAUDEAU à Joël DANIEL
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	15 mars 2022
Date de l'affichage	16 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2022 23 Tableau des effectifs : mise à jour
Rapporteur : P. Jacqueminot

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Cette décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

- Suite à un certain nombre de départs notamment, il est proposé les suppressions de postes comme suit :

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Motif	A compter du
Administrative	C	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Départ à la retraite	01/04/2022
Administrative	C	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Démission	01/04/2022
Technique	C	1	Agent de maîtrise principal à temps complet	Départ à la retraite	01/04/2022
Technique	C	1	Agent de maîtrise à temps complet	Décès	01/04/2022
Technique	C	1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Ouverture poste / remplacement agent décédé	01/04/2022
Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	Ouverture poste / remplacement agent décédé	01/04/2022
Technique	C	1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Départ à la retraite	01/04/2022
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 4h95	Départ à la retraite	01/04/2022
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 20h04	Départ à la retraite	01/04/2022
Technique	B	1	Technicien principal 1 ^{ère} classe à temps complet	Départ à la retraite	01/04/2022
Police	C	1	Gardien brigadier à temps complet	Ouverture 3 ^{ème} poste	01/04/2022
Police	C	1	Brigadier à temps complet	Ouverture 3 ^{ème} poste	01/04/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité technique en date du 14 mars 2022,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 15 mars 2022,

AUTORISE la suppression des postes tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 23 Mars 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

